

PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.412.2 du code des communes,
Vu le tableau des effectifs,
Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire locale en date du 17.12.1994,
Vu le décret n° 94.1157 du 28.12.1994 portant modifications de certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale (J.O. du 29.12.1994),
Vu la réussite au concours d'adjoint administratif d'un agent d'une part et au concours d'A.T.S.E.M. de 2ème classe de quatre agents d'autre part,
Vu les postes laissés vacants par le départ de certains agents et vu la nécessité de restructurer certains services,
Considérant qu'il convient de transformer les postes ci-dessous désignés,

- . 1 poste de rédacteur territorial en 1 poste de rédacteur principal territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste de rédacteur principal territorial en 1 poste de rédacteur chef territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 1ère classe en 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives hors classe
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'assistant territorial de conservation de 2ème classe en 1 poste d'assistant territorial de conservation de 1ère classe
- date d'effet : 01.01.1995
- . 2 postes d'éducateur territorial de jeunes enfants en 2 postes d'éducateur territorial principal de jeunes enfants
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'agent administratif territorial en 1 poste d'agent administratif qualifié territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'adjoint administratif territorial en 1 poste d'adjoint administratif principal territorial de 2ème classe
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'adjoint administratif principal territorial de 2ème classe en 1 poste d'adjoint administratif principal territorial de 1ère classe
- date d'effet : 01.01.1995
- . 3 postes d'agent d'entretien territorial en 3 postes d'agent d'entretien qualifié territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'agent technique territorial en 1 poste d'agent technique qualifié territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 11 postes d'agent technique qualifié territorial en 11 postes d'agent technique principal territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'agent de maîtrise territorial en 1 poste d'agent de maîtrise qualifié territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste de chef de garage territorial en 1 poste de chef de garage principal territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'auxiliaire de puériculture territorial en 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste d'agent territorial qualifié du patrimoine de 2ème classe en 1 poste d'agent territorial qualifié du patrimoine de 1ère classe
- date d'effet : 01.01.1995

- . 1 poste de garde-champêtre territorial en 1 poste de garde-champêtre principal territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 1 poste de directeur territorial de classe exceptionnelle en 1 poste de directeur territorial
- date d'effet : 01.08.1994
- . 1 poste de directeur territorial de classe normale en 1 poste de directeur territorial
- date d'effet : 01.08.1994
- . 1 poste d'attaché territorial principal en 1 poste d'attaché territorial principal de 2ème classe
- date d'effet : 01.08.1994
- . 1 poste de gardien principal territorial de police municipale en 1 poste d'adjoint administratif territorial
- date d'effet : 01.01.1995
- . 3 postes d'agent d'entretien territorial (budget caisse des écoles) en 3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe (budget caisse des écoles)
- date d'effet : 01.11.1994
- . 1 poste d'agent d'entretien territorial en 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe
- date d'effet : 01.11.1994
- . 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial (budget ville) en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial (budget C.C.A.S.)
- date d'effet : 01.02.1995
- . 1 poste d'agent d'entretien territorial en 1 poste d'agent technique territorial
- date d'effet : 01.11.1994
- . 1 poste d'agent de sécurité en 1 poste d'agent d'entretien territorial
- date d'effet : 02.01.1995
- . 1 poste d'adjoint administratif territorial en 1 poste d'agent d'entretien territorial
- date d'effet : 14.01.1995
- . 1 poste d'agent de maîtrise territorial en 1 poste d'agent d'entretien territorial
- date d'effet : 02.01.1995

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ADOpte la proposition du Maire de transformer les postes ci-dessus désignés,

DIT que ces décisions prendront effet aux dates ci-dessus mentionnées,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours - chapitre 931 - personnel permanent,

FAIT et DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits,

ONT SIGNE au registre les membres présents,
exécutoire par le Maire

de la réception en Sous-Préfecture
et de la publication

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Marc LUCAS

